

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
D'ERCÉ-PRÈS-LIFFRÉ
DU 15 JUILLET 2021**

Date de convocation et d'affichage de l'ordre du jour :

11 juillet 2021

Date d'affichage du compte-rendu de la réunion :

22 juillet 2021

L'An Deux Mil Vingt et un, le quinze Juillet, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune d'ERCE PRES LIFFRE, légalement convoqué le onze juillet deux mil vingt et un, s'est réuni à la salle du Relais des Cultures en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Bertrand CHEVESTRIER, Maire.

Etaient présents : B. CHEVESTRIER - D. GARNIER - M. GUILARD - E. FLAUX - M. DI MAMBRO
K. STEPHEN - G. BRIENS - I. GAUTIER - F. LE MOUEL - M. MARDELE - M. GRIGNON

Absents :

M. LETONDEUR

Etaient absents excusés :

O. LE NORMAND ayant donné procuration à B. CHEVESTRIER

A. HOUET ayant donné procuration à B. CHEVESTRIER

N. BEAUDOIN ayant donné procuration à M. GUILARD

J. LINAY – J. BERLIERE – V. LOTODE

Secrétaire de Séance : Isabelle GAUTIER

Point 1 - Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 8 avril 2021

Point 2 - Réaménagement d'un prêt

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération n°180221-7 du 18 février 2021 a été prise concernant l'offre de réaménagement du prêt 10000060276 du Crédit Agricole. Ce réaménagement devait prendre effet à l'échéance du 10 avril 2021.

Il s'avère que pour des raisons administratives, le délai imparti n'a pu être respecté ayant pour conséquence le prélèvement de l'échéance du 10 avril 2021, sous les anciennes conditions, pour un montant de 2 615,08 €.

Le capital restant dû ne correspond plus aux conditions de l'offre de réaménagement du prêt indiqué dans la délibération référencée ci-dessus.

Capital restant dû après échéance du 10/07/2021	64 248,25 Euros	
Durée initiale	180 mois	
	Anciennes conditions	Nouvelles conditions Taux fixe
Taux	3,70 %	1,44 %
Montant de l'échéance	2 615,08 Euros	2 416,29 Euros (échéances trimestrielles constantes)
Frais de dossier = frais d'avenant par prêt (159 € CGB 2021) + indemnités de réaménagement (6 mois d'intérêts)		1 347,59 €

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la nouvelle offre du Crédit Agricole d'Ille et vilaine concernant le réaménagement du prêt N° 10000060276 d'un montant de 64 248,25 euros :

Compte tenu du montant à réaménager et sur la base de la nouvelle échéance mentionnée ci-dessus, l'économie réalisée s'élèverait à 795,14 Euros par an soit 5 565,97 Euros sur la durée résiduelle du prêt (hors frais de dossier).

Les frais de dossier ne sont pas réintégrés au capital restant dû. Ils sont à régler au moment de la mise en place du réaménagement.

Le montant de la première échéance réaménagée est mentionné à titre indicatif mais il peut varier selon la date de mise en place du réaménagement.

Celle-ci est calculée au prorata temporis selon la date de mise en place effective (réception de l'avenant signé). L'ancien taux est appliqué entre la dernière échéance et la date de mise en place de l'avenant et le nouveau taux entre la date de mise en place de l'avenant et la future échéance.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **DONNER son accord pour le réaménagement du prêt N° 10000060276 du Crédit Agricole d'Ille et Vilaine tel que présenté ci-dessus ;**
- **AUTORISER Monsieur Le Maire à signer tous documents utiles en ce sens.**

Point 3 - Adhésion au groupement de commandes marché commun : prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre en architecture

Dans le cadre de sa compétence « politique du logement et du cadre de vie », Liffré-Cormier Communauté propose de lancer un marché mutualisé de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre en architecture auprès de ses communes membres.

Deux prestations sont prévues : * Une assistance opérationnelle

Cette mission offre la possibilité aux communes membres du groupement de pouvoir solliciter de manière ponctuelle un architecte qualifié, sans que cela puisse donner lieu à une maîtrise d'œuvre.

A titre d'illustration, cette mission pourrait être utilisée par les communes ou Liffré-Cormier, pour les missions suivantes : étude de faisabilité d'une opération, conseil et assistance à l'expression du besoin, élaboration d'un programme fonctionnel et technique, aide à la réalisation d'un dossier de consultation, avis sur des travaux... ou dans le cadre de la mise en œuvre des actions du Programme Local de l'Habitat : études ou conseils sur des projets de densification ou de renouvellement urbain, sur de nouvelles formes urbaines (action 3), sur l'opération façades...

* Une maîtrise d'œuvre pour des projets de faible importance (dont le montant des travaux est estimé à moins de 150 000 €HT).

Liffré-Cormier Communauté et ses communes membres ont recensé un certain nombre de besoins pour la réalisation de missions d'architecte. Elles ont convenu, dans une logique de mutualisation, de réaliser un marché commun et de recourir au dispositif du groupement de commandes prévu à l'article L2113-6 et suivant du Code de la commande publique.

L'objectif est de permettre aux communes adhérentes de bénéficier de prestations d'assistance, et même de maîtrise d'œuvre, en recourant à un architecte qualifié.

La convention de groupement de commandes jointe en annexe prévoit que pour ce marché Liffré-Cormier Communauté est désignée coordonnateur du groupement.

Pour une gestion efficace de la procédure de consultation des entreprises, il est convenu que le Coordonnateur signe au nom et pour le compte de l'ensemble des membres du groupement le marché avec le titulaire retenu sur la base des besoins exprimés par chaque membre.

De même, le Coordonnateur procèdera à la notification de ce marché au nom et pour le compte des membres du groupement. En revanche, l'exécution du marché reviendra à chacune des communes membres du groupement.

La convention de groupement de commandes est présentée.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **APPROUVER l'adhésion de la commune d'Ercé-près-Liffré au groupement de commandes pour le marché de prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre en architecture ;**
- **APPROUVER la désignation de Liffré-Cormier Communauté en tant que coordonnateur du groupement ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe ainsi que les futurs éventuels avenants ;**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces du marché nécessaires pour sa bonne exécution.**

Point 4 - Création d'un poste d'animateur

Ce point à l'ordre du jour a été annulé.

Point 5 - Création d'un poste d'adjoint technique territorial

Considérant qu'un agent a été embauché contractuellement depuis le 1er septembre 2020 pour le renforcement des services dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires et pour de nouveaux besoins dans certains services ;

Considérant que ce poste est aujourd'hui permanent «de fait» au sein de la collectivité avec une quotité horaire de 25.24/35ème.

En conséquence, Monsieur le Maire propose de pérenniser cet emploi en créant un poste d'Adjoint Technique Territorial à hauteur de 25.24/35ème.

Cet emploi pourra être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière Technique, au grade de Adjoint Technique Territorial.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de Adjoint Technique Territorial.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **ADOPTER la proposition de Monsieur le Maire ;**
- **MODIFIER le tableau des emplois ;**
- **INSCRIRE au budget les crédits correspondants.**

Point 6 - Cession d'un délaissé

La parcelle AB46 d'une surface de 419 m² est à moitié située en zone inondable.

A part une servitude de passage qui permet de la desservir à pied, La parcelle est enclavée. Suite au manque d'entretien de la part de la commune, des arbres ont endommagé la maison d'un propriétaire riverain (estimation de plus de 3000 euros pour les réparations).

Après négociation, cette parcelle est proposée à la vente au prix de 5000 euros négocié avec M. Cyrille SOUQUET domicilié sur la parcelle AB44.

Tous les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **VENDRE à M. Cyrille SOUQUET la parcelle AB46 d'une superficie de 419 m² au prix net vendeur de 5000€, tous les autres frais restants à la charge de l'acquéreur**
- **AUTORISER Monsieur le Maire à signer tous les actes notariés et autres en ce sens**

Point 7 - Information : Résultat Consultation "Rénovation et extension du Centre de loisirs"

5 offres ont été reçues et ont été examinées par les conseillers municipaux qui ont répondu à l'invitation : Aurore HOUET, Kathy STEPHEN, Jeremy BERLIERE, Monique GUILARD et Bertrand CHEVESTRIER.

3 groupements ont été retenus et ont été invités à des auditions qui auront lieu le vendredi 23 juillet entre 13h30 et 17h30.

Point 8 - Tarifs municipaux

M. le Maire propose au Conseil Municipal les tarifs municipaux suivants à compter du 1er septembre 2021 :

SALLE DES FÊTES	Particuliers Ercéens	Asso et particuliers non ercéens séminaires	Associations ercéennes ou subventionnées par la commune ou d'intérêt général
Journée	266€ + 27€ de chauffage l'hiver (du 15/10 au 01/05)	320€ + 27€ de chauffage l'hiver (du 15/10 au 01/05)	0
Journée supplémentaire	105€ + 26,34€ de chauffage l'hiver (du 15/10 au 01/05)		100€
Week-end	350€		
Vin d'honneur ou réunions (Entreprises commerciales)	104€		
Tarif pour les classes			Gratuité (manifestation d'intérêt communal)
Associations hors commune (spectacle, AG, E)	103,33€		
Animation régulière non associative			88€ par mois (1 séance hebdo max)
Caution	545€		
Coût ménage	110€		

RELAIS DES CULTURES

Vin d'honneur	105,00 €
Séminaire sans cuisine	105,00 €
Associations hors commune	105,00 €

PHOTOCOPIES	Particulier	Association
Format A4	0,18 €	0,10 €
Format A3	0,35 €	0,15 €

DROIT DE PLACE POUR VENTE OU LIVRAISON AU DÉBALLAGE

Par demi-journée	36,47 €
------------------	---------

BORNE MARCHÉ

Par demie-journée	6,08 €
1 présence hebdomadaire à l'année	88,13 €

CIMETIÈRE

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession en milieu de carré	79,00 €	152,00 €	305,00 €
Concession en bordure d'allée	101,00 €	182,00 €	365,00 €

Pour la pose d'un caveau, la concession de 50 ans est obligatoire.

COLUMBARIUM

	5 ans	10 ans	15 ans	30 ans
	198,55 €	353,54 €	488,66 €	854,97 €

SURVEILLANCE DES OPÉRATIONS FUNÉRAIRES

Surveillance fermeture de cercueil (si transport hors commune)	Pas de facturation
Exhumation de corps	Pas de facturation
Dépôt des cendres au jardin du souvenir	10,00 €

SALLE DES SPORTS

Perte carte magnétique	23,30 €
Heure de Tennis (personne hors commune)	15,20 €

Rappel : gratuité de la salle aux particuliers le week-end ou pendant les vacances avec priorité aux associations.

MÉDIATHÈQUE

Renouvellement de carte d'adhérent (perte ou détérioration)	5,00 €
Maximum facturé si perte de toutes les cartes d'une même famille	15,00 €

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **ADOPTER les tarifs municipaux tels que présentés ci-dessus et applicable à compter du 1er septembre 2021.**

Point 9 - Tarifs cantine

Suite au transfert de compétence Enfance Jeunesse pour les périodes extrascolaires vers la Communauté de Commune, le travail d'harmonisation à l'échelle de LCC a abouti à la définition d'une grille tarifaire reposant sur 9 tranches.

Pour éviter la confusion entre les échelles tarifaires de la commune qui reposaient sur 4 tranches et les 9 tranches de LCC et pour simplifier la gestion administrative de la tarification des services Enfance Jeunesse, décision a été prise de proposer au Conseil Municipal l'adoption de nouvelles grilles tarifaires basées sur les 9 tranches de LCC.

Un gros travail a été effectué afin de définir au mieux les nouveaux tarifs à compter du 1^{er} septembre 2021 en mesurant au plus juste : l'impact sur les familles, l'impact sur les finances communales car il ne fallait pas que la nouvelle grille affecte négativement le budget Cantine par essence déjà déficitaire.

Plusieurs hypothèses ont été définies et leurs conséquences analysées sur la base des facturations Cantine des années scolaires 2018-2019 et 2020-2021. L'année scolaire 2019-2020 ayant été trop impactée par la crise sanitaire liée au COVID.

Synthèse du calcul du quotient familial selon les revenus et la composition du foyer

Exemples de ressources mensuelles du foyer**			Votre quotient familial mensuel Caf
Couple ou parent isolé + 1 enfant (2.5 parts)	Couple + 2 enfants (3 parts)	Couple + 3 enfant (4 parts)	
≤ 457.50 €	≤ 549 €	≤ 732 €	≤ 183 €
≤ 882.50 €	≤ 1 059 €	≤ 1 412 €	≤ 353 €
≤ 1 295 €	≤ 1 554 €	≤ 2 072 €	≤ 518 €
≤ 1 722 €	≤ 2 067 €	≤ 2 756 €	≤ 689 €
≤ 2 185 €	≤ 2 622 €	≤ 3 496 €	≤ 874 €
≤ 2 695 €	≤ 3 234 €	≤ 4 312 €	≤ 1 078 €
≤ 3 332 €	≤ 3 999 €	≤ 5 332 €	≤ 1 333 €
≤ 4 222 €	≤ 5 087 €	≤ 6 756 €	≤ 1 689 €
≤ 5 970 €	≤ 7 164 €	≤ 9 552 €	≤ 2 388 €
≥ 5 970 €	≥ 7 164 €	≥ 9 552 €	≥ 2 388 €

- **Première hypothèse : Correspondance simple des anciens Tarifs sur les nouvelles tranches**

Nouveaux Quotients	Tranche	Tarifs
0	T1	3,50 €
400	T2	3,50 €
600	T3	3,50 €
800	T4	4,00 €
1000	T5	4,00 €
1150	T6	4,40 €
1300	T7	4,40 €
1500	T8	4,60 €
1900	T9	4,60 €

Simulation Impacts - Données de base année scolaire 2018-2019

Impact sur les familles à l'année

	Données					
Nouvelle Tranche	Somme - Quantités	Compter - Familles	Moyenne -	Min - Delta	Max - Delta	
T1	529	6	-41,88 €	-111,50 €	8,04 €	
T2	915	13	-5,76 €	-111,50 €	9,12 €	
T3	950	18	-22,74 €	-91,50 €	3,04 €	
T4	2044	25	-10,44 €	-91,00 €	7,90 €	
T5	1564	22	-21,16 €	-101,00 €	7,90 €	
T6	2114	27	-18,07 €	-201,20 €	11,76 €	
T7	2740	36	-11,45 €	-110,60 €	13,80 €	
T8	2004	27	-7,82 €	-110,40 €	10,68 €	
T9	2613	36	-1,13 €	-110,40 €	18,46 €	
Total Résultat	15473 Repas	210 Familles	-12,45 €	-201,20 €	18,46 €	

Impact sur la Commune

	Nombre familles	Total
Nombre total	210	-2 614,07 €
Pas de changement	0	
Hausse	153	766,60 €
Baisse	57	-3 380,67 €

Simulation Impacts - Données de base année scolaire 2020-2021

Impact sur les familles à l'année

	Données					
Nouvelle Tranche	Somme - Quantités	Compter - Familles	Moyenne -	Min - Delta	Max - Delta	
T1	1245	11	-1,70 €	-18,70 €	0,00 €	
T2	418	5	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
T3	2024	21	-38,71 €	-112,50 €	0,00 €	
T4	1655	19	-1,01 €	-9,60 €	0,00 €	
T5	2817	27	-9,10 €	-87,20 €	0,00 €	
T6	2815	23	0,00 €	0,00 €	0,00 €	
T7	2620	21	-6,18 €	-45,20 €	0,00 €	
T8	3118	35	0,21 €	0,00 €	7,20 €	
T9	3032	29	3,94 €	0,00 €	52,80 €	
Total Résultat	19744 Repas	191 Familles	-5,78 €	-112,50 €	52,80 €	

Impact sur la Commune

	Nombre familles	Total
Nombre total	191	-1 104,90 €
Pas de changement	153	
Hausse	4	121,40 €
Baisse	34	-1 226,30 €

• Deuxième hypothèse : adaptation de toute l'échelle (projection initiale)

Dans l'ancienne grille, le tarif de base était de 3,50€. Les élus sont partis du constat que pour les tranches de QF les plus basses, ce prix peut être une charge importante donc le choix a été fait de baisser les prix repas pour les premières tranches.

Cette baisse a nécessité le rééchelonnement de tous les tarifs en évaluant l'impact à la fois sur les familles (en baisse et en hausse) et sur les recettes pour la commune. Le service étant déficitaire, il était important de ne pas creuser plus le déficit.

Nouvelle grille tarifaire proposée :

Après un certain nombre d'itérations, la nouvelle grille proposée est la suivante :

Tarifs à valider	2,60 €
	3,00 €
	3,30 €
	3,90 €
	4,20 €
	4,60 €
	4,70 €
	4,90 €
5,00 €	

Simulation Impacts - Données de base année scolaire 2018-2019

Impact sur les familles à l'année

Nouvelle Tranche	Données					
	Somme - Quantités	Compter - Famille	Moyenne - De	Min - Delta	Max - Delta	
T1	528	5	-127,82 €	-180,90 €	-44,10 €	
T2	914	12	-38,08 €	-114,00 €	-5,50 €	
T3	948	16	-34,57 €	-104,30 €	-1,20 €	
T4	2039	20	-10,20 €	-15,80 €	-0,90 €	
T5	1559	17	3,24 €	-30,00 €	31,60 €	
T6	2107	21	20,07 €	4,60 €	39,20 €	
T7	2735	31	21,45 €	1,70 €	69,00 €	
T8	2001	24	25,01 €	2,70 €	53,40 €	
T9	2607	30	35,74 €	1,20 €	63,60 €	
Total Résultat	15438	176	5,46 €	-180,90 €	69,00 €	

Impact sur la Commune

	Nombre familles	Total
Nombre total	176	960,80 €
Pas de changement	0	
Hausse	116	2 942,30 €
Baisse	60	-1 981,50 €

Simulation Impacts - Données de base année scolaire 2020-2021

Impact sur les familles à l'année

Nouvelle Tranche	Données					
	Somme - Quantités	Compter - Famille	Moyenne - De	Min - Delta	Max - Delta	
T1	1245	11	-103,56 €	-275,40 €	-2,70 €	
T2	418	5	-41,80 €	-61,00 €	-22,50 €	
T3	2024	21	-57,99 €	-157,50 €	-1,80 €	
T4	1655	19	-9,72 €	-22,50 €	-1,10 €	
T5	2817	27	11,77 €	-43,60 €	50,60 €	
T6	2815	23	24,48 €	1,20 €	44,80 €	
T7	2620	21	31,25 €	0,10 €	90,90 €	
T8	3118	35	26,93 €	0,60 €	68,40 €	
T9	3032	29	45,76 €	2,40 €	92,80 €	
Total Résultat	19744	191	5,53 €	-275,40 €	92,80 €	

Impact sur la Commune

	Nombre familles	Total
Nombre total	191	1 055,90 €
Pas de changement	0	
Hausse	127	3 934,20 €
Baisse	64	-2 878,30 €

Pour les hypothèses suivantes, application du plan Cantine à 1€ - Tarification sociale des cantines

- **Troisième hypothèse : Reprendre la grille tarifaire de l'hypothèse 2 en modifiant les quatre premières tranches pour entrer dans les conditions fixées par le plan de tarification sociale des cantines.**

Grille tarifaire

	Recette Commune	Réel famille
Tarifs Cantine à 1€	3,70 €	0,70 €
	3,80 €	0,80 €
	3,90 €	0,90 €
	4,00 €	1,00 €
	4,20 €	4,20 €
	4,60 €	4,60 €
	4,70 €	4,70 €
	4,90 €	4,90 €
	5,00 €	5,00 €

Simulation Impacts - Données de base année scolaire 2018-2019

Impact sur les familles à l'année

Nouvelle Tranche	Données				
	Somme - Quantités	Compter - Famille	Moyenne - De	Min - Delta	Max - Delta
T1	528	5	-328,46 €	-562,80 €	-137,20 €
T2	914	12	-205,65 €	-615,60 €	-29,70 €
T3	948	16	-176,77 €	-461,90 €	-15,60 €
T4	2039	20	-305,85 €	-474,00 €	-27,00 €
T5	1559	17	3,24 €	-30,00 €	31,60 €
T6	2107	21	20,07 €	4,60 €	39,20 €
T7	2735	31	21,45 €	1,70 €	69,00 €
T8	2001	24	25,01 €	2,70 €	53,40 €
T9	2607	30	35,74 €	1,20 €	63,60 €
Total Résultat	15438	176	-58,19 €	-615,60 €	69,00 €

Impact sur la Commune

- Sans prise en compte des 3€ reversés par l'Etat

	Nombre familles	Total
Nombre total	176	-10 241,50 €
Pas de changement	0	
Hausse	116	2 942,30 €
Baisse	60	-13 183,80 €

- Avec prise en compte des 3€ reversés par l'Etat

	Nombre familles	Total
Nombre total	176	3 045,50 €
Pas de changement	20	
Hausse	135	3 380,70 €
Baisse	21	-335,20 €

Simulation Impacts - Données de base année scolaire 2020-2021

Impact sur les familles à l'année

Les 4 tranches impactées sont surlignées en jaune

		Données				
Nouvelle Tranche	▼	Somme - Quantités	Compter - Famille	Moyenne - De	Min - Delta	Max - Delta
T1		1245	11	-318,61 €	-856,80 €	-8,40 €
T2		418	5	-225,72 €	-329,40 €	-121,50 €
T3		2024	21	-289,30 €	-697,50 €	-9,30 €
T4		1655	19	-262,33 €	-675,00 €	-33,00 €
T5		2817	27	11,77 €	-43,60 €	50,60 €
T6		2815	23	24,48 €	1,20 €	44,80 €
T7		2620	21	31,25 €	0,10 €	90,90 €
T8		3118	35	26,93 €	0,60 €	68,40 €
T9		3032	29	45,76 €	2,40 €	92,80 €
Total Résultat		19744	191	-62,23 €	-856,80 €	92,80 €

Impact sur la Commune

- Sans prise en compte des 3€ reversés par l'Etat

	Nombre familles	Total
Nombre total	191	-11 886,30 €
Pas de changement	0	
Hausse	127	3 934,20 €
Baisse	64	-15 820,50 €

- Avec prise en compte des 3€ reversés par l'Etat

	Nombre familles	Total
Nombre total	191	4 139,70 €
Pas de changement	17	
Hausse	146	4 478,80 €
Baisse	28	-339,10 €

- 4^{ème} hypothèse : Baisse des 4 premières tranches pour répondre aux critères de la cantine à 1€ et rééchelonnement des 5 autres tranches en conservant la dernière tranche au tarif actuel de 4,60€.**

Grille tarifaire

	Recette Commune	Réel famille
Tarifs Cantine à 1€	3,70 €	0,70 €
	3,80 €	0,80 €
	3,90 €	0,90 €
	4,00 €	1,00 €
	4,20 €	4,20 €
	4,30 €	4,30 €
	4,40 €	4,40 €
	4,50 €	4,50 €
	4,60 €	4,60 €

Simulation Impacts - Données de base année scolaire 2018-2019

Impact sur les familles à l'année

		Données				
Nouvelle Tranche	▼	Somme - Quantités	Compter - Famille	Moyenne - De	Min - Delta	Max - Delta
T1		528	5	-328,46 €	-562,80 €	-137,20 €
T2		914	12	-205,65 €	-615,60 €	-29,70 €
T3		948	16	-176,77 €	-461,90 €	-15,60 €
T4		2039	20	-305,85 €	-474,00 €	-27,00 €
T5		1559	17	3,24 €	-30,00 €	31,60 €
T6		2107	21	-10,03 €	-19,60 €	-2,30 €
T7		2735	31	-5,01 €	-35,80 €	0,00 €
T8		2001	24	-8,34 €	-17,80 €	-0,90 €
T9		2607	30	0,98 €	0,00 €	14,20 €
Total Résultat		15438	176	-76,92 €	-615,60 €	31,60 €

Impact sur la Commune

- Sans prise en compte des 3€ reversés par l'Etat

	Nombre familles	Total
Nombre total	176	-13 537,30 €
Pas de changement	49	
Hausse	13	212,70 €
Baisse	114	-13 750,00 €

- Avec prise en compte des 3€ reversés par l'Etat

	Nombre familles	Total
Nombre total	176	-250,30 €
Pas de changement	69	
Hausse	32	651,10 €
Baisse	75	-901,40 €

Simulation Impacts - Données de base année scolaire 2020-2021

Impact sur les familles à l'année

Nouvelle Tranche ▼	Données				
	Somme - Quantités	Compter - Famille	Moyenne - De	Min - Delta	Max - Delta
T1	1245	11	-318,61 €	-856,80 €	-8,40 €
T2	418	5	-225,72 €	-329,40 €	-121,50 €
T3	2024	21	-289,30 €	-697,50 €	-9,30 €
T4	1655	19	-262,33 €	-675,00 €	-33,00 €
T5	2817	27	11,77 €	-43,60 €	50,60 €
T6	2815	23	-12,24 €	-22,40 €	-0,60 €
T7	2620	21	-6,18 €	-45,20 €	0,00 €
T8	3118	35	-8,70 €	-22,80 €	6,00 €
T9	3032	29	3,94 €	0,00 €	52,80 €
Total Résultat	19744	191	-83,65 €	-856,80 €	52,80 €

Impact sur la Commune

- Sans prise en compte des 3€ reversés par l'Etat

	Nombre familles	Total
Nombre total	191	-15 976,80 €
Pas de changement	41	
Hausse	23	565,60 €
Baisse	127	-16 542,40 €

- Avec prise en compte des 3€ reversés par l'Etat

	Nombre familles	Total
Nombre total	191	49,20 €
Pas de changement	58	
Hausse	42	1 110,20 €
Baisse	91	-1 061,00 €

Autres tarifs Cantine

- Repas apportés par les parents et servis au restaurant scolaire : application des tranches de quotients familiaux dans la limite de 2,55€
- Repas personnel communal : 4,96€
- Repas portage à domicile : 5,23€
- Repas adulte : 6,83€

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **ADOPTER les nouvelles grilles tarifaires basées sur les 9 tranches de Liffré-Cormier Communauté ;**

- **APPROUVER** la mise en place, à compter du 1^{er} septembre 2021 la tarification sociale des cantines pour la durée du plan Cantine à 1€ en fixant les tarifs de cantine tels que présentés dans la 3^{ème} hypothèse ;
- **APPOUVER** les autres tarifs Cantine tels que présentés ci-dessus et applicable à compter du 1^{er} septembre 2021.

Point 10 - Tarifs Enfance Jeunesse

- Tarifs Service Accueil Périscolaire

Le terme « Journée » correspond aux temps de garderie du matin et du soir.

Correspondance simple des anciens Tarifs sur les nouvelles tranches

	Nouveau Quotients	Tranche	Matin	Soir avec Goûter	journée avec Goûter
Tarifs à valider	0	T1	1,48 €	2,36 €	3,13 €
	400	T2	1,48 €	2,36 €	3,13 €
	600	T3	1,48 €	2,36 €	3,13 €
	800	T4	1,69 €	2,46 €	3,34 €
	1000	T5	1,69 €	2,46 €	3,34 €
	1150	T6	1,79 €	2,57 €	3,53 €
	1300	T7	1,79 €	2,57 €	3,53 €
	1500	T8	1,90 €	2,71 €	3,76 €
	1900	T9	1,90 €	2,71 €	3,76 €

Impacts - Données de base année scolaire 2018-2019

Impact sur les familles à l'année

Nouvelle Tranche	Données		Somme - Nombre enfants	Somme - Quantités	Compter - \$	Somme - Delta
	Compter - Nouvelle Tranche					
T1	15		33	262	15	-15,85 €
T2	23		35	403	23	12,58 €
T3	16		23	130	16	-17,63 €
T4	57		104	1112	57	30,97 €
T5	49		82	1148	49	-97,12 €
T6	69		131	1302	69	34,35 €
T7	77		138	1360	77	-93,87 €
T8	42		62	776	42	26,06 €
T9	81		146	1403	81	52,98 €
Total Résultat			429	754	429	-67,53 €

Impact sur la Commune

	Total
Nombre total	-67,53 €
Pas de changement	
Hausse	209,29 €
Baisse	-276,82 €
Nombre de familles	147

Impacts - Données de base année scolaire 2020-2021

Impact sur les familles à l'année

Nouvelle Tranche	Données		Somme - Nombre enfants	Somme - Quantités	Compter - \$	Somme - Delta
	Compter - Nouvelle Tranche					
T1	28		55	740	28	-40,65 €
T2	12		27	291	12	0,00 €
T3	52		96	1114	52	-251,13 €
T4	37		51	532	37	-59,45 €
T5	56		105	905	56	-30,61 €
T6	62		105	1912	62	0,00 €
T7	59		103	1884	59	-96,29 €
T8	51		62	1471	51	0,00 €
T9	68		121	1655	68	30,13 €
Total Résultat			425	10504	425	-448,00 €

Impact sur la Commune

	Total
Nombre total	-448,00 €
Pas de changement	
Hausse	55,19 €
Baisse	-503,19 €
Nombre de familles	154

Le prix du goûter est de 0,50€. Un tarif de garderie périscolaire « journée » sans goûter est pris en compte pour des raisons médicales justifiées.

Les autres tarifs restent inchangés.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré et à l'unanimité décide de :

- **ADOPTER la nouvelle grille tarifaire en 9 tranches telle que présentée ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2021.**

Point 11 - Questions diverses

NÉANT

Point 12 - Décisions prises dans le cadre des délégations

NÉANT

L'ordre du jour étant épuisé,
La séance est levée à 21h40

SIGNATURES : B. CHEVESTRIER

N. BEAUDOIN
Absente excusée

D. GARNIER

M. GUILARD

E. FLAUX

M. DI MAMBRO

K. STEPHEN

J. LINAY

O. LE NORMAND

Absent excusé

Absent excusé

I. GAUTIER

M. MARDELE

F. LE MOUEL

G. BRIENS

A. HOUET

M. GRIGNON

J. BERLIERE

M. LETONDEUR

Absente excusée

Absent excusé

Absente

V. LOTODE

Absent excusé